

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2026/2027 (RECTO)

Code de l'environnement - articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

A nous adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement)

***Références** du (1) : ☐ Permis de chasser original
☐ Duplicata ☐ Certificat provisoire de capacité
☐ Document étranger équivalent

*Numéro : *Délivré le :

*Par (1) : ☐ OFB /ONCFS ☐ Préfecture(2) ☐ Pays(2) :

Dans le cas du **duplicata** précisez les références du permis original :

Numéro : Délivré le :

Civilité (1) : ☐ Monsieur ☐ Madame

*Date de naissance :

Commune de naissance(3) :

Département de naissance(3) :

Pays de naissance (2) :

☎ fixe : ☎ mobile :

E-mail :

***A compléter obligatoirement**

(1) Cochez la case correspondante

(2) Indiquer le nom de la préfecture ou du pays le cas échéant

(3) Commune et département de naissance obligatoires pour les chasseurs nés en France, pays de naissance obligatoire pour les chasseurs nés à l'étranger.

Si des changements sont intervenus dans votre **état civil** ou votre adresse mentionnés ci-dessus, ou s'ils sont incomplets ou incorrects, veuillez compléter ci-dessous :

Nom : Indiquez TOUS vos prénoms(4), selon leur l'ordre à l'état civil :

Prénom1 : Prénom 2 :

Prénom 3 : Prénom 4 :

Adresse :

Code Postal : Commune :

(4) Un prénom composé doit être saisi dans un seul et même champ

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)

Père/Mère/Tuteur (5) :

Juge des tutelles (5) :

Le : __ / __ / ____

Signature :

(5) Rayez les mentions inutiles et précisez les nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Demande de validation du permis de chasser - Campagne de chasse 2026/2027

LIBELLE	NATURE DE LA VALIDATION	TARIF	CHOIX	MONTANT
Cas 1	Départementale Loir-&-Cher Petit et Grand gibiers	143,60 €	☐	
Cas 2	Départementale Loir-&-Cher Petit gibier uniquement	133,60 €	☐	
Cas 3	Nationale valable pour l'ensemble des espèces chassables, sauf contribution Sanglier droit local : pour les départements n° 57-67-68 (6)	223,55 €	☐	
Autres cas	Autre département : Consulter "Allo permis 41" pour connaître les tarifs Temporaire du : __ / __ / __ au : __ / __ / __ ☐ Département 41 ☐ Autre département : N° : Nom :		☐	
Frais	Frais de dossier obligatoire	5,00 €	☒	5,00 €
Option	Assurance chasse - Monceau Assurances (informations à retrouver sur notre site : https://fdc41.com/je-suis-chasseur/assurance-chasse)	22,00 €	☐	

MONTANT TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE "REGIE CHASSE 41" :

(6) « **Contribution Sanglier droit local** » : Tout chasseur devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de Sanglier, pour chasser le Sanglier dans ces 3 départements. Le chasseur doit de plus préciser sur sa demande de validation auprès de quel département (57, 67 ou 68) il veut acquitter sa « contribution Sanglier droit local ».

TSVP

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2026/2027 (VERSO)



Je souhaite
(Cochez la case correspondante)

- A** - Pas de carnet Bécasse
B - Un carnet Bécasse numérique sur l'application CHASSADAPT*
C - Un carnet Bécasse papier

☐
☐
☐



- ▶ Si aucune case n'est cochée, vous ne pourrez pas chasser la Bécasse faute de support de déclaration.
 ▶ Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur Chassadapt en cours de saison.

***L'usage de l'application smartphone CHASSADAPT est obligatoire pour enregistrer les prélèvements des espèces soumises à gestion adaptative (la liste des espèces concernées est disponible dans l'application).**

C
A
D
R
E

DECLARATION DES CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION FAISANT OBSTACLE A LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

DOCUMENT DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER DECLARATION SUR L'HONNEUR

L'attestation ci-dessous doit être dûment complétée, datée et signée ;

Je soussigné(e) :

- Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-contre sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- Certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4 B du Code Général des Impôts,
- Demande la validation de mon permis de chasser pour la saison de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au recto et au verso de la présente demande,
- Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT pour la saison.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur

C
A
D
R
E
F

Le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document.

Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC 41, notamment la gestion de l'activité cynégétique.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via l'adresse : <https://fdc41.com/politique-de-cookies-ue>.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse : contact@fdc41.com.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Pour information - Détail du coût du permis annuel 2026/2027 en Loir-et-Cher :

	Départemental		National
	Petit et Grand Gibiers	Petit Gibier	Valable pour l'ensemble des espèces chassables (sauf droit local 57-67-68)
Cotisation fédérale Loir-&-Cher	74,00 €	74,00 €	106,31 €
Cotisation départementale Grand Gibier	10,00 €		
Part forfaitaire FNC			57,64 €
Taxe et redevance cynégétiques	59,60 €	59,60 €	59,60 €
Frais de dossier	5,00 €	5,00 €	5,00 €
TOTAL	148,60 €	138,60 €	228,55 €